



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porte-drapeaux

Question écrite n° 17087

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le rôle important des porte-drapeaux dans l'exercice du devoir de mémoire de notre pays. Les porte-drapeaux accompagnent toutes nos cérémonies commémoratives avec un dévouement et un désintéressement qu'il est essentiel de saluer. Bien souvent ils font à leur frais quelques dizaines de déplacements par an et quelquefois doivent assurer plusieurs cérémonies dans la même journée, ce qui suppose en plus des déplacements plusieurs heures de station debout, parfois au mépris des intempéries et du froid. La seule reconnaissance qu'ils reçoivent actuellement est le diplôme qui leur est remis après 10, 25 et 30 ans d'exercice de leurs fonctions. Ceci paraît très insuffisant au regard de leur dévouement. Elle lui demande, d'une part, de consulter la Commission nationale du diplôme d'honneur de porte-drapeau pour la création d'une décoration officielle à leur profit et, d'autre part, de prendre des mesures supplémentaires pour à la fois gratifier et témoigner de la reconnaissance de la Nation aux porte-drapeaux qui consacrent beaucoup de leur temps à l'honorer et à la rendre sensible aux yeux de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Lacroute](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17087

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1199

Question retirée le : 12 février 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)